

Postulat Sacha Soldini et consorts – Inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d’une convention de subventionnement cantonale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d’éviter la surconsommation de papier

Texte déposé

Le canton de Vaud soutient activement plusieurs manifestations d’importance par le biais de conventions de subventionnement.

Ces actions sont importantes, elles contribuent à maintenir des événements variés et de qualité ainsi qu’un rayonnement culturel cantonal, supra cantonal, voire international. Un autre volet extrêmement important pour ces organisateurs d’événements est bien entendu la communication. A cette occasion, je salue les mesures mises en place par le canton pour accompagner les organisateurs d’événements, comme par exemple la plateforme *KITmanif*, qui indique clairement une série de conseils et de recommandations en matière de communication locale et respectueuse de l’environnement.

Malgré cela, certains organismes bénéficiant de subventions cantonales n’hésitent toujours pas à faire appel à des entreprises étrangères pour la création et l’impression de leur matériel de communication et il n’est pas rare de recevoir de véritables livres contenant plusieurs dizaines de pages, parfois emballés dans du plastique, dans les boîtes aux lettres, alors que de simples flyers suffiraient à informer voire diriger le client vers une communication en ligne.

Nous avons la chance, dans notre canton et notre pays, d’avoir bon nombre de graphistes, de photographes ainsi que d’imprimeurs fournissant un travail d’excellente qualité. Comme beaucoup d’autres, ces entreprises sortent d’une période qui a été difficile suite à l’annulation de nombreux événements et il serait grand temps de leur donner l’occasion de se relancer économiquement. Partant de ce constat, j’ai l’honneur de demander au Conseil d’Etat d’étudier l’opportunité de se doter d’outils incitant plus fortement les organisateurs de manifestations bénéficiant de subventions cantonales à :

- Collaborer avec des partenaires locaux ou indigènes et respectueux de l’environnement pour l’élaboration de leur matériel de communication.
- Optimiser la rédaction des supports physiques de communication afin de maîtriser mieux la quantité de papier utilisée.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sacha Soldini
et 24 cosignataires*

Développement

M. Sacha Soldini (UDC) : — Les organisateurs d’événements jouent un rôle essentiel pour notre canton. Qu’elles soient culturelles, sportives ou autres, ces manifestations participent grandement à notre qualité de vie, ainsi qu’au développement et au rayonnement de notre tissu associatif. Beaucoup d’entre-elles sont au bénéfice d’une convention de subventionnement, alors que d’autres sont subventionnées de manière ponctuelle par le canton. Si le postulat ne remet nullement en cause cette manière de procéder, il relève toutefois deux points qui semblent en parfaite incohérence avec les préoccupations actuelles : l’écologie et la relance économique.

Par exemple, le 22 juillet dernier, une brochure de 95 pages emballée sous plastique et tirée à 5000 exemplaires, a été distribuée en tout-ménages par un festival de La Côte qui est au bénéfice d’une convention de subventionnement cantonale, régionale et communale. Cinq jours plus tard, je recevais à nouveau cette même brochure, dans ma boîte, accompagnée cette fois d’une lettre

expliquant, entre autres, que l'une des préoccupations de l'institution en question était de sensibiliser les spectateurs sur la responsabilité écologique. Arrivé à la dernière page de ce document promotionnel, je découvre que celui-ci est réalisé à Paris et imprimé en France voisine. Nous avons pourtant la chance d'avoir d'excellents partenaires dans notre canton et en Suisse, des entreprises qui ont été largement impactées par la crise actuelle et qui ont vu la quasi-totalité des manifestations et événements être annulés cette année.

A la lecture du guide *KITmanif* édité par le canton et destiné aux organisateurs de manifestations, il ne fait pas de doute que plusieurs de ses points n'ont pas été pris en compte dans le cas présent, comme par exemple « favoriser les fournisseurs s'étant engagés dans une démarche de développement durable », « limiter les transports », « réduire le volume des emballages », « favoriser les emballages recyclés ou recyclables » et enfin « limiter la taille des documents ». Tout en continuant à encourager et à remercier les organisateurs d'événements pour leur travail, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par le biais de ce postulat, d'étudier l'opportunité de se doter d'outils plus performants dans le but d'inciter plus fortement les organisateurs de manifestations au bénéfice d'une subvention à, d'une part, optimiser les supports de communication papier et, d'autre part, à favoriser les partenaires locaux et indigènes dans l'élaboration de ces derniers. Une piste pourrait consister à agir directement sur les subventions.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.